Application Frais De Déplacements (FDD)
Tous les agents doivent avoir droit
à une action de formation !

Octobre 2014

Les collègues des services itinérants du département - et encore pas tous ! (pas les les huissiers, ni les enquêteurs, ni les échelons de renfort, ni les collègues des PCE) - ont bénéficié d'une réunion de présentation et de familiarisation avec la nouvelle application FDD par la cellule frais de déplacements du service RH de la Direction.

Pour les autres, la seule «formation» est la e formation, dont il est dit par ailleurs dans les réunions de présentation que ses préconisations sont dépassées!

Or, les collègues qui ont fait la e-formation le disent tous : cela ne remplace en rien une formation dans une salle avec des formateurs.

Il faut être clair : c'est l'administration qui a décidé de substituer cette nouvelle application qui vient compliquer nos demandes de remboursement de frais à une application que nous utilisions sans difficulté. Il lui revient d'en assumer les conséquences!

Quand elle le veut, l'administration n'hésite pas à convoquer tous les agents pour des actions, par exemple sur la déontologie... Alors, pourquoi ne fait-elle pas de même pour cette nouvelle application ?

L'administration miserait-elle sur le fait que la difficulté d'utilisation de l'application peut décourager certains d'entre nous de demander le remboursement de leurs frais, ce qui lui permettrait de faire des économies sur notre dos?

Inconcevable ! L'administration a imposé cette nouvelle application, il faut maintenant qu'elle fasse bénéficier tous les collègues d'une formation !

C'est ce que nous demandons. C'est la moindre des choses.

Nom	Service	Signature